



VINESTIM

Samedi 2 Novembre 2024 à 14h
MEET Toulouse

Grands Vins & Spiritueux :
dans le cadre du Salon Vins & Terroirs



Vente retransmise sur :

DROUOT.com  Live

 INTERENCHERES
LIVE

CATALOGUE VISIBLE SUR : PRIMARDECO.COM – VINESTIM.COM – DROUOT.COM

Vinestim – 14 Rue du Rempart Saint Etienne – 31000 Toulouse
05 61 12 62 62 – contact@vinestim.com

Bordeaux Blancs :

1	1 BOUTEILLE CHÂTEAU SUDUIRAUT SAUTERNES - 1929 - HEP-MEP/EA/BS/CAPS LEGER ABIMÉE	400/500
2	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 1976 - BG-LB	300/350
3	1 MAGNUM CHÂTEAU HAUT BERGERON SAUTERNES - 1983 - ELA	20/30
4	6 BOUTEILLES CHÂTEAU COUHINS LURTON CC GRAVES - 1992	30/40
5	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RABAUD PROMIS 1er CC SAUTERNES - 1993 - ELA	10/15
6	6 BOUTEILLES CHÂTEAU COUHINS LURTON CC GRAVES - 1995	30/40
7	2 BOUTEILLES CHÂTEAU RABAUD PROMIS 1er CC SAUTERNES -1996 - 1 ETLA	20/30
8	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'ARCHE CC SAUTERNES - 1997 - ELS	15/20
9	6 BOUTEILLES CHÂTEAU SUDUIRAUT 1er CC SAUTERNES - 1999	200/250
10	6 BOUTEILLES CHÂTEAU SUDUIRAUT 1er CC SAUTERNES - 1999	200/250
11	6 BOUTEILLES CHÂTEAU COUHINS LURTON CC GRAVES - 2000	30/40
12	3 BOUTEILLES CHÂTEAU SUDUIRAUT 1er CC SAUTERNES - 2003	80/90
13	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 2004 - ELT	200/240
14	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 2004 - ELT	200/240
15	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 2004 - ELT	200/240
16	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 2004 - ELT	200/240
17	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 2004 - ELT	200/240
18	1 BOUTEILLE CHÂTEAU D'YQUEM 1er CCS SAUTERNES - 2004 - ELT	200/240
19	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CLOS HAUT PEYRAGUEY 1er CC SAUTERNES - 2006	10/15
20	2 BOUTEILLES CHÂTEAU SIGALAS RABAUD 1er CC SAUTERNES - 1 de 1999/1 de 2003	25/30

Bordeaux Rouges :

21	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LONGUEVILLE BARON DE PICHON LONGUEVILLE PAUILLAC - 1916 - BEP-VIDANGE/EA/CAPS LEGER ABIMÉE	100/150
22	1 BOUTEILLE CHÂTEAU BOUSCAUT GCC GRAVES - 1959 - LB-HEP/BLS	40/50
23	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 1964 - HEP/ETLT	150/180
24	6 BOUTEILLES (37,5 CL) CHÂTEAU LA TOUR DE BY CB MEDOC - 1979 - BG	20/30
25	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MONTROSE GCC ST ESTEPHE - 1982 - BG-LB/ETLA	60/80
26	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 1983 - EF/CAPS LEGER CORRODÉE	130/150
27	1 BOUTEILLE CHÂTEAU FIGEAC 1er GCC ST EMILION - 1985 - BG	100/120
28	2 BOUTEILLES CHÂTEAU PAVIE 1er GCC ST EMILION - 1985 - BG	220/240
29	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 1986 - EF	200/220
30	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHEVAL BLANC 1er GCC ST EMILION - 1988 - BG/ELS	250/280
31	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DULUC ST JULIEN - 1988 - 1 BG/1 LB	30/40
32	2 BOUTEILLES CHÂTEAU D'ISSAN GCC MARGAUX - 1988- BG	40/50
33	2 BOUTEILLES CHÂTEAU LA LAGUNE GCC HAUT MEDOC - 1990 - BG	70/80

34	12 BOUTEILLES CHÂTEAU CAMENSAC GCC HAUT MEDOC - 1990 - CBO - 1 EA/2 ET	250/300
35	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 1981 - BG/BOUCHON LEGER POUSSÉ	30/40
36	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PHÉLAN SEGUR ST ESTEPHE - 1993	25/35
37	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 1995 - 3 ELT/1 ETLA	450/550
38	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LA GARDE GRAVES - 1995	30/40
39	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LA GARDE GRAVES - 1995 - 4 EA	20/30
40	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 1996 - CBO X 12 - ET	500/650
41	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 1997 - CBO X 12 - 2 ELT	380/420
42	6 BOUTEILLES CHÂTEAU NOAILLAC CB MÉDOC - 1998	30/40
43	6 BOUTEILLES CHÂTEAU NOAILLAC CB MÉDOC - 1998	30/40
44	2 BOUTEILLES L'HERMITAGE DE CHASSE SPLEEN HAUT MEDOC - 1999	15/20
45	2 BOUTEILLES LA DAME DE MONTROSE ST ESTEPHE - 1999 - 1 BG/1 ETLT	15/20
46	3 BOUTEILLES CLOS DU MARQUIS GCC ST JULIEN - 1999	60/80
47	6 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE - 1999 - BG/1 ET	60/80
48	12 BOUTEILLES CHÂTEAU MARQUIS DE CALON ST ESTEPHE - 1999 - CBO	200/250
49	12 BOUTEILLES CHÂTEAU BELGRAVE GCC HAUT MÉDOC - 1999 - CBO	150/200
50	12 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET ST ESTEPHE - 1999 - CBO	120/140
51	6 BOUTEILLES CHÂTEAU CRUZEAU GC ST EMILION - 2000	40/50
52	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PICHON LONGUEVILLE BARON GCC PAUILLAC - 2001	120/140
53	6 BOUTEILLES CHÂTEAU CRUZEAU GC ST EMILION - 2001	40/50
54	1 BOUTEILLE CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN - 2002 - ELA	20/30
55	2 BOUTEILLES CHÂTEAU SMITH HAUT LAFITTE GCC GRAVES - 2002	60/70
56	5 BOUTEILLES CHÂTEAU CANTENAC BROWN GCC MARGAUX - 2003 - CBO	140/160
57	6 BOUTEILLES CHÂTEAU BEYCHEVELLE GCC ST JULIEN - 2003 - CBO	320/340
58	6 BOUTEILLES CHÂTEAU GISCOURS GCC MARGAUX - 2003 - CBO	200/240
59	6 BOUTEILLES CHÂTEAU BEYCHEVELLE GCC ST JULIEN - 2003 - CBO	320/340
60	6 BOUTEILLES DOMAINE DE CHEVALIER GCC GRAVES - 2003 - CBO	200/240
61	6 BOUTEILLES CHÂTEAU RAUZAN GASSIES GCC MARGAUX - 2003 - CBO	150/180
62	6 BOUTEILLES CHÂTEAU PRIEURÉ LICHINE GCC MARGAUX - 2003 - CBO	160/180
63	6 BOUTEILLE CHÂTEAU GRUAUD LAROSE GCC ST JULIEN - 2003 - CBO	250/300
64	6 BOUTEILLES CHÂTEAU LA LAGUNE GCC HAUT MÉDOC - 2003 - CBO	200/250
65	12 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT SARPE GC ST EMILION - 2003 - CBO	140/160
66	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 2004 - 1 ETLT	250/280
67	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 2004 - 1 ETLT	250/280
68	1 BOUTEILLE CHÂTEAU MARGAUX 1er GCC MARGAUX - 2004 - 1 ETLA	250/280
69	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHEVAL BLANC 1er GCC ST EMILION - 2004 - ETLA	220/250
70	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHEVAL BLANC 1er GCC ST EMILION - 2004 - ETLA	220/250

71	1 BOUTEILLE CHÂTEAU CHEVAL BLANC 1er GCC ST EMILION - 2004 - ETLA	220/250
72	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 2004 - ETLA	250/280
73	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 2004 - ETLA	250/280
74	1 BOUTEILLE CHÂTEAU HAUT BRION 1er GCC GRAVES - 2004 - ETLA	250/280
75	3 BOUTEILLES CHÂTEAU LA MISSION HAUT BRION CC GRAVES - 2004 - 2 ELA	300/350
76	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PICHON LONGUEVILLE BARON GCC PAUILLAC - 2004	150/180
77	3 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET SAINT ESTEPHE - 2005	75/90
78	3 BOUTEILLES PAVILLON ROUGE DU CHÂTEAU MARGAUX - 2005 - 2 ETLA	310/350
79	3 BOUTEILLES CARRUADES DE LAFITE PAUILLAC - 2005 - ETLA	420/480
80	3 BOUTEILLES CARRUADES DE LAFITE PAUILLAC - 2005 - ETLA	420/480
81	3 BOUTEILLES CHÂTEAU TROPLONG MONDOT GCC ST EMILION - 2005	350/400
82	3 BOUTEILLES CHÂTEAU GISCOURS GCC MARGAUX - 2005 - 1 ELA	150/180
83	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES - 2005	300/350
84	3 BOUTEILLES CHÂTEAU LYNCH BAGES GCC PAUILLAC - 2005	300/350
85	3 BOUTEILLES CHÂTEAU LEOVILLE BARTON GCC ST JULIEN - 2006	150/180
86	3 BOUTEILLES CHÂTEAU L'EVANGILE POMEROL - 2006	280/320
87	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES - 2006	180/200
88	3 BOUTEILLES CHÂTEAU COS D'ESTOURNEL GCC ST ESTEPHE - 2006	210/260
89	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PONTET CANET GCC PAUILLAC - 2006	160/180
90	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PAVIE 1er GCC ST EMILION - 2007 - ETL FROISSÉES	300/350
91	3 BOUTEILLES CHÂTEAU LÉOVILLE LAS CASES GCC ST JULIEN - 2008 - 2 ETLs	300/350
92	3 BOUTEILLES CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MÉDOC - 2008	60/80
93	3 BOUTEILLES CHÂTEAU TALBOT GCC ST JULIEN - 2008 - ET FROISSÉES/1 ELA	120/150
94	3 BOUTEILLES PAVILLON ROUGE DU CHÂTEAU MARGAUX - 2009	370/390
95	3 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT BAILLY GCC GRAVES - 2009	300/350
96	3 BOUTEILLES CHÂTEAU LE BON PASTEUR POMEROL - 2009 - 1 ELD	180/200
97	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES - 2009	300/350
98	3 BOUTEILLES CHÂTEAU HAUT MARBUZET SAINT ESTEPHE - 2009	100/120
99	3 BOUTEILLES CHÂTEAU BRANAIRE DUCRU GCC ST JULIEN - 2009	150/180
100	6 BOUTEILLES CHÂTEAU GISCOURS GCC MARGAUX - 2009	320/380
101	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MOUTON ROTHSCHILD 1er GCC PAUILLAC - 2009 - CBO - ETLA/PAPIERS DE SOIE	2600/2800
102	6 BOUTEILLES LÉO DE LA GAFFELIÈRE BORDEAUX - 2010 - CBO	40/50
103	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES - 2011	170/190
104	3 BOUTEILLES CHÂTEAU DUCRU BEUCAILLOU GCC ST JULIEN - 2011	260/280
105	3 BOUTEILLES CHÂTEAU PAPE CLÉMENT GCC GRAVES - 2012 - 1 ELD	180/200
106	3 BOUTEILLES CHÂTEAU SMITH HAUT LAFITTE GCC GRAVES - 2013	120/140
107	1 BOUTEILLE CHÂTEAU PRIEURÉ LICHINE GCC MARGAUX - 2015	20/30
108	3 BOUTEILLES CHÂTEAU SOCIANDO MALLET '50e MILLÉSIME' HAUT MÉDOC - 2018	60/80

109	3 BOUTEILLES CHÂTEAU MAUCAILLOU MOULIS - 2019	30/40
110	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU SOCIANDO MALLET HAUT MEDOC 2011 - 1 CHÂTEAU GRAND CORBIN DESPAGNE GCC ST EMILION 2006	20/30
111	2 BOUTEILLES : 1 CHÂTEAU CANON 1er GCC ST EMILION 1988 BG/ELF - 1 CHÂTEAU GRAND CORBIN DESPAGNE GCC ST EMILION - 1985 BG/ELF	30/40
112	2 BOUTEILLES ; 1 CHÂTEAU CHASSE SPLEEN MOULIS 2003 - 1 MOUTON CADET BORDEAUX 2016	15/20
113	6 BOUTEILLES de 2005 : 1 CLOS RENÉ POMEROL - 1 CHÂTEAU POTENSAC MEDOC - 1 LA SIRÈNE DE GISCOURS MARGAUX - 1 CHÂTEAU BELGRAVE GCC HAUT MEDOC - 1 CHÂTEAU LYNCH MOUSSAS GCC PAUILLAC - 1 CHÂTEAU ROLLAN DE BY CB MEDOC	50/60

Bourgognes :

114	1 BOUTEILLE CLOS DE VOUGEOT GC DOMAINE MEO CAMUZET - 2000	250/280
115	1 BOUTEILLE CLOS DE VOUGEOT GC DOMAINE MEO CAMUZET - 2000	250/280
116	1 BOUTEILLE CLOS DE VOUGEOT GC DOMAINE MEO CAMUZET - 2000	250/280
117	1 BOUTEILLE CLOS DE VOUGEOT GC DOMAINE MEO CAMUZET - 2001 - ETLT	280/320
118	1 BOUTEILLE GRANDS ECHEZEAUX GC DOMAINE RENÉ ENGEL - 2004 - ETLT/CAPS LEGER FROTTÉE	1000/1300
119	3 BOUTEILLES MEURSAULT P. PROUHIN - 2004 - 1 ET/1 ELA	40/50
120	1 BOUTEILLE CLOS DE VOUGEOT GC DOMAINE MEO CAMUZET - 2005	280/320
121	1 BOUTEILLE NUITS ST GEORGES 'AU BAS DES COMBES' DOMAINE MEO CAMUZET - 2005	220/250
122	1 BOUTEILLE NUITS ST GEORGES 'AU BAS DES COMBES' DOMAINE MEO CAMUZET - 2005	220/250
123	3 BOUTEILLES VOLNAY M. & M. ROSSIGNOL - 2005	60/80
124	3 BOUTEILLES BEAUNE 1er CRU 'CLOS DES MOUCHES' DOMAINE CHANSON - 2018	230/250
125	3 BOUTEILLES NUITS ST GEORGES 1er CRU 'AUX TOREY' DOMAINE CHICOTOT - 2018	160/180
126	1 BOUTEILLE BONNES MARES GC DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2020	900/1000
127	1 BOUTEILLE BONNES MARES GC DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2020	900/1000
128	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU 'LES AMOUREUSES' DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2022	2000/2200
129	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU 'LES AMOUREUSES' DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2022	2000/2200
130	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU 'CRAS' DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2022	380/420
131	1 BOUTEILLE CHAMBOLLE MUSIGNY 1er CRU 'CRAS' DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2022	380/420
132	1 BOUTEILLE BONNES MARES GC DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2022	950/1000
133	1 BOUTEILLE BONNES MARES GC DOMAINE GEORGES ROUMIER - 2022	950/1000
134	1 BOUTEILLE CHARMES CHAMBERTIN GC DOMAINE CLAUDE DUGAT - 2022	280/320
135	1 BOUTEILLE CHARMES CHAMBERTIN GC DOMAINE CLAUDE DUGAT - 2022	280/320
136	1 BOUTEILLE GRIOTTE CHAMBERTIN GC DOMAINE CLAUDE DUGAT - 2022	650/700

137	1 BOUTEILLE GRIOTTE CHAMBERTIN GC DOMAINE CLAUDE DUGAT - 2022	650/700
138	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU 'LAVAUX ST JACQUES' DOMAINE CLAUDE DUGAT - 2022	190/210
139	1 BOUTEILLE GEVREY CHAMBERTIN 1er CRU 'LAVAUX ST JACQUES' DOMAINE CLAUDE DUGAT - 2022	190/210

Champagnes :

140	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE DOM PERIGNON - 1964 - 3 CM	300/350
141	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER - 1966 - COULEUR MODIFIÉE	300/350
142	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER - 1994	200/250
143	1 MAGNUM CHAMPAGNE DOM RUINART - 1996 - COFFRET	380/420
144	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER - 2002 - COFFRET	300/340
145	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER - 2005 - COFFRET	200/240
146	1 BOUTEILLE CHAMPAGNE CRISTAL ROEDERER - 2012 - COFFRET	200/240

Vallée du Rhône :

147	6 BOUTEILLES CORNAS 'LES RUCHETS' JEAN LUC COLOMBO - 1991 - CBO - BG/1 ET/5 ET et AB	100/150
148	1 BOUTEILLE CHÂTEAU LA GARDINE CHÂTEAUNEUF DU PAPE - 2000	20/30
149	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DE FONSALETTE BLANC CÔTES DU RHÔNE - 2008	100/120
150	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYAS CHÂTEAUNEUF DU PAPE - 2009	600/700
151	1 BOUTEILLE CHÂTEAU RAYAS CHÂTEAUNEUF DU PAPE - 2009	600/700
152	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD CÔTES DU RHÔNE - 2010	140/160
153	3 BOUTEILLES CÔTE ROTIE 'BRUNE ET BLONDE' E. GUIGAL - 2010	140/160
154	3 BOUTEILLES HERMITAGE 'LA PETITE CHAPELLE' PAUL JABOULET AINÉ - 2011	100/120
155	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD CÔTES DU RHÔNE - 2012 - ETLD	60/70
156	3 BOUTEILLES HERMITAGE 'LA PETITE CHAPELLE' PAUL JABOULET AINÉ - 2012 - 1 ETLA	100/120
157	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD CÔTES DU RHÔNE - 2013	50/60
158	3 BOUTEILLES CORNAS DOMAINE AUGUSTE CLAPE - 2014 - 1 ETLA	240/280
159	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD CÔTES DU RHÔNE - 2015	120/140
160	3 BOUTEILLES CÔTE ROTIE PIERRE GAILLARD - 2015	100/120
161	3 BOUTEILLES HERMITAGE 'MONNIER DE LA SIZERANNE' MICHEL CHAPOUTIER - 2015	130/150
162	3 BOUTEILLES CORNAS DOMAINE AUGUSTE CLAPE - 2015 - 2 ETLA	280/320
163	1 BOUTEILLE CÔTE ROTIE 'LA BARBARINE' DOMAINE GANGLOFF - 2016	120/140
164	1 BOUTEILLE CÔTE ROTIE 'LA BARBARINE' DOMAINE GANGLOFF - 2016	120/140
165	1 BOUTEILLE CÔTE ROTIE 'LA BARBARINE' DOMAINE GANGLOFF - 2016	120/140
166	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD CÔTES DU RHÔNE - 2016 - 1 ET	210/240

167	2 BOUTEILLES CHÂTEAU DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD CÔTES DU RHÔNE - 2016	210/240
168	3 BOUTEILLES HERMITAGE 'DOMAINE DES TOURETTES' DELAS - 2016	140/160
169	3 BOUTEILLES DOMAINE DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD - 2016	120/140
170	1 BOUTEILLE CHÂTEAU DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD CÔTES DU RHÔNE - 2017	60/70
171	1 BOUTEILLE LES TOURS BLANC EMMANUEL RAYNAUD - 2017	30/40
172	2 BOUTEILLES DOMAINE DES TOURS EMMANUEL RAYNAUD - 2017	70/80
173	3 BOUTEILLES DOMAINE USSEGLIO RAYMOND & FILS 'CUVÉE IMPÉRIALE' CHÂTEAUNEUF DU PAPE - 2018	90/110
174	2 BOUTEILLES DOMAINE DES TOURS EMMANUEL REYNAUD - 1 de 2016/1 de 2017	60/80

Languedoc-Roussillon :

175	1 BOUTEILLE BANYULS GC 'CUVÉE PRÉSIDENT HENRY VIDAL' - 1956	60/80
176	1 BOUTEILLE BANYULS GC 'CUVÉE PRÉSIDENT HENRY VIDAL' - 1956	60/80
177	3 BOUTEILLES DOMAINE ALQUIER 'LA MAISON JAUNE' RÉSERVE FAUGÈRES - 1991	20/30
178	4 BOUTEILLES DOMAINE ALQUIER 'LA MAISON JAUNE' RÉSERVE FAUGÈRES - 1992	30/40
179	4 BOUTEILLES DOMAINE ALQUIER 'LES BASTIDES' RÉSERVE FAUGÈRES - 1992	40/50
180	1 BOUTEILLE BANYULS GC 'CUVÉE PRÉSIDENT HENRY VIDAL' - 1993	20/30
181	3 BOUTEILLES DOMAINE J.M. ALQUIER BLANC PAYS DE L'HÉRAULT - 2000	20/30
182	3 BOUTEILLES DOMAINE J. M. ALQUIER BLANC PAYS DE L'HÉRAULT - 2000	20/30
183	3 BOUTEILLES DOMAINE J.M. ALQUIER 'LA MAISON JAUNE' RÉSERVE FAUGÈRES - 2000	30/40
184	3 BOUTEILLES DOMAINE J.M. ALQUIER 'LA MAISON JAUNE' RÉSERVE FAUGÈRES - 2000	30/40
185	6 BOUTEILLES CHÂTEAU L'HOSPITALET LA CLAPE - 2002	50/60
186	3 BOUTEILLES MAS DE DAUMAS GASSAC - 2014	110/130
187	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2016	140/160
188	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2016	140/160
189	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES - 2016	140/160
190	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES BLANC - 2016	150/170
191	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES BLANC - 2016	150/170
192	1 BOUTEILLE DOMAINE DE LA GRANGE DES PÈRES BLANC - 2016	150/170
193	3 BOUTEILLES DOMAINE DE MONTCALMÈS TERRASSES DU LARZAC - 2016	90/110
194	3 BOUTEILLES DOMAINE DE MONTCALMÈS TERRASSES DU LARZAC - 2017	90/110
195	3 BOUTEILLES DOMAINE DE MONTCALMÈS TERRASSES DU LARZAC - 2018	100/120
196	3 BOUTEILLES TOQUES & CLOCHERS 'CLOCHER DE BOURIÈGE' ENTRE AMICS LIMOUX - 2018	50/60
197	3 BOUTEILLES TOQUES & CLOCHERS 'CLOCHER DE BOURIÈGE' ENTRE AMICS LIMOUX - 2018	50/60

198	1 BOUTEILLE BANYULS GC 'CUVÉE ANNIVERSAIRE DE LA CAVE' 1950/2000 - COFFRET	30/40
199	4 BOUTEILLES LE PRIEURÉ DE ST JEAN DE BEBIAN : 2 LA CHAPELLE DE BEBIAN (1 BLANC 2005/1 ROUGE 2003) - 2 PRIURE DE ST JEAN DE BEBIAN 2004 (1 BLANC/1 ROUGE)	20/30

Sud-Ouest & Divers :

200	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MONTUS 'CUVÉE PRESTIGE' MADIRAN - 1985 - 2 BG/4 LB/1 ET	30/40
201	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MONTUS 'CUVÉE PRESTIGE' MADIRAN - 1988 - 5 BG/1 LB	40/50
202	1 BOUTEILLE VIN D'AUTAN ROBERT PLAGEOLLES & FILS GAILLAC - 1989 - CBO - CAPS CIRE AB	10/15
203	3 BOUTEILLES DOMAINE CAUHAPÉ 'NOBLESSE DU PETIT MANSENG' JURANCON- 1989 - 1 ELD	30/40
204	6 BOUTEILLES CHÂTEAU BOUSCASSÉ 'VIEILLES VIGNES' MADIRAN - 1989 - 1 BG	40/50
205	6 BOUTEILLES CHÂTEAU BOUSCASSÉ 'VIEILLES VIGNES' MADIRAN - 1989 - 1 LB	40/50
206	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MONTUS 'CUVÉE PRESTIGE' MADIRAN - 1989 - 3 BG/3 LB	40/50
207	3 BOUTEILLES DOMAINE CAUHAPÉ 'NOBLESSE DU PETIT MANSENG' JURANCON - 1990	30/40
208	2 BOUTEILLES DOMAINE BRU BACHÉ 'CUVÉE DES CASTERRASSES' JURANCON SEC - 1991	10/15
209	2 BOUTEILLES DOMAINE BRU BACHÉ 'CUVÉE DES CASTERRASSES' JURANCON - 1992	15/20
210	2 BOUTEILLES DOMAINE BRU BACHÉ 'LA QUINTESSANCE' JURANCON - 1992	10/15
211	6 BOUTEILLES DOMAINE BRU BACHÉ 1993 JURANCON : 2 L'ÉMINENCE - 2 'CUVÉE DES CASTERRASSES' - 2 LA QUINTESSANCE	30/40
212	6 BOUTEILLES DOMAINE BRU BACHÉ 1993 JURANCON : 1 L'ÉMINENCE - 2 'CUVÉE DES CASTERRASSES' - 2 'CUVÉE DES CASTERRASSES' - 1 LA QUINTESSANCE	30/40
213	2 BOUTEILLES DOMAINE CAUHAPÉ 'CUVÉE SOUS BOIS' JURANCON SEC - 1988	10/15
214	3 BOUTEILLES CLOS DE LA COULÉE DE SERRANT NICOLAS JOLY SAVENNIÈRES - 2014 - 1 ETLA	200/240
215	6 BOUTEILLES CHÂTEAU MONTUS MADIRAN - 2014	60/80
216	1 BOUTEILLE SILEX BLANC FUMÉ DE POUILLY DOMAINE DIDIER DAGUENEAU - 2015	100/120
217	1 BOUTEILLE SILEX BLANC FUMÉ DE POUILLY DOMAINE DIDIER DAGUENEAU - 2015	100/120
218	1 BOUTEILLE SILEX BLANC FUMÉ DE POUILLY DOMAINE DIDIER DAGUENEAU - 2015	100/120
219	1 BOUTEILLE MACVIN D'ARBOIS ROLET PÈRE & FILS	10/15
220	1 VIEILLE BOUTEILLE PORTO 'INFANTA ISABEL' 10 ANS ROZÈS - COFFRET	15/20
221	1 BOUTEILLE VIEILLE EAU DE VIE DE PRUNE DISTILLERIE LA GERSOISE B. GELAS & FILS 42°	15/20
222	1 BOUTEILLE (50 cl) ALBICOCHE DEL VESUVIO CAPOVILLA 45° - 2009 - COFFRET - N° 265	70/90

223	3 BOUTEILLES CHÂTEAU MONTUS MADIRAN : 1 'CUVÉE PRESTIGE' de 1999 - 1 BLANC de 2007 - 1 de 2010	20/30
224	3 BOUTEILLES CHÂTEAU BOUSCASSE : 1 'VIEILLES VIGNES' de 2006 - 1 de 2008 - 1 BRUMAIRE 2008 (50 CL)	20/30
225	3 BOUTEILLES VIN JAUNE D'ARBOIS ROLET PÈRE & FILS - 1 de 1985/2 de 1986 ETA	30/40
226	2 BOUTEILLES DOMAINE WEINBACH 'CLOS DES CAPUCINS' 2005 : 1 GEWURZTRAMINER 'CUVÉE LAURENCE' - 1 MUSCAT 'RÉSERVE'	10/15
227	3 BOUTEILLES DOMAINE WEINBACH 'CLOS DES CAPUCINS' : 1 RIESLING SCHLOSSBERG 'CUVÉE STE CATHERINE' 2005 - 1 GEWURZTRAMINER FURSTENTUM 'VENDANGES TARDIVES' 2004 - 1 PINOT GRIS 'CUVÉE STE CATHERINE' 2005	30/40
228	3 BOUTEILLES DOMAINE WEINBACH 'CLOS DES CAPUCINS' : 1 RIESLING SCHLOSSBERG 'CUVÉE STE CATHERINE' 2005 - 1 GEWURZTRAMINER FURSTENTUM 'CUVÉE LAURENCE' 2004 - 1 PINOT GRIS ALTENBOURG 'CUVÉE LAURENCE' 2005	30/40
229	4 BOUTEILLES DOMAINE BAUMARD LOIRE : 2 QUARTS DE CHAUME (1989/2000) - 1 VERT DE L'OR SEC - 1 VERT DE L'OR (50 CL) DOUX	30/40
230	4 BOUTEILLES RIESLING SCHLOSSBERG DOMAINE WEINBACH 'CLOS DES CAPUCINS' : 1 SÉLECTION DES GRAINS NOBLES 2004 - 1 VENDANGES TARDIVES 'TRIE SPÉCIALE' 2004 - 1 de 2005 - 1 CUVÉE STE CATHERINE 'L'INÉDIT' 2005	30/40
231	5 BOUTEILLES DOMAINE BAUMARD LOIRE : 1 QUARTS DE CHAUME 1999 - 1 COTEAUX DU LAYON 2000 - 1 'CLOS STE CATHERINE' COTEAUX DU LAYON 2000 - 1 VERT DE L'OR SEC - 1 VERT DE L'OR (50 CL) DOUX	40/50
232	5 BOUTEILLES DOMAINE BAUMARD LOIRE : 1 QUARTS DE CHAUME 1999 - 1 COTEAUX DU LAYON 2000 - 1 'CLOS STE CATHERINE' COTEAUX DU LAYON 2000 - 1 VERT DE L'OR SEC - 1 VERT DE L'OR (50 CL) DOUX	40/50
233	1 VIEILLE BOUTEILLE LAURAGaise ELIXIR DES CORDELIERS RAISSAC	20/30

Chartreuses :

234	1 BOUTEILLE CHARTREUSE PÉRIODE 1878-1903 - BS/ES/BOUCHON NEUTRE à DÉCOR DE GRAPPE DE RAISIN - VENDUE SANS GARANTIE	200/300
235	1 COFFRET CHARTREUSE PÉRIODE 1956-1964 COMPRENANT : 1 BOUTEILLE CHARTREUSE JAUNE (12 cl) NIVEAU BAS - 1 BOUTEILLE CHARTREUSE VERTE (12 cl) - ELIXIR VÉGÉTAL (NIVEAU TRÈS BAS) - LIVRET DE RECETTES	400/600
236	1 BOUTEILLE CHARTREUSE JAUNE PÉRIODE 1966-1982	300/350
237	1 COFFRET CHARTREUSE VERTE V.E.P. - MISE : 2009	200/300
238	1 FLACON (50 CL) GÉNÉPI INTENSE DES PÈRES CHARTREUX - ELT	20/30
239	1 BOUTEILLE CHARTREUSE (?) - ETIQUETTE MANUSCRITE : 'LIQUEUR CHARTREUSE (?)' - VENDUE SANS GARANTIE	30/40

Cognacs :

240	1 VIEILLE BOUTEILLE CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' ***	30/40
241	1 VIEILLE BOUTEILLE CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' *** - BS/ETLA	30/40
242	1 VIEILLE BOUTEILLE CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' *** - BS/EA	30/40

243	1 VIEILLE BOUTEILLE CAMUS 'LA GRANDE MARQUE' *** - BS/EA	30/40
244	1 BOUTEILLE COGNAC DENIS MOUNIE ***	20/30
245	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION	30/40
246	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION - ETLT	30/40
247	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION	30/40
248	1 BOUTEILLE COGNAC CAMUS LA GRANDE MARQUE 'CELEBRATION	30/40
249	1 BOUTEILLE COGNAC 'NAPOLEON' HENNESSY	30/40
250	1 BOUTEILLE COGNAC GRANDE FINE CHAMPAGNE 'EXTRA VIEILLE' MAISON GODOT - COFFRET	20/30
251	1 VIEILLE BOUTEILLE COGNAC GRANDE FINE CHAMPAGNE DU LOGIS DE LA MOTHE	50/60
252	1 BOUTEILLE COGNAC HENNESSY 'BRAS D'OR NAPOLÉON' - COFFRET	80/90
253	1 BOUTEILLE COGNAC HENNESSY 'GRANDE RÉSERVE V.S.O.P.' - COFFRET	60/70
254	1 BOUTEILLE COGNAC FINE CHAMPAGNE HENNESSY 'V.S.O.P.' - COFFRET	50/60
255	1 BOUTEILLE COGNAC HENNESSY 'X.O.' - COFFRET	130/150
256	1 BOUTEILLE COGNAC GRANDE FINE CHAMPAGNE 'HOMAGE' HINE - COFFRET	70/90

Rhums :

257	1 BOUTEILLE GRAND RHUM DORÉ DUQUESNE 45° - 1943 - EXPORT USA	600/800
258	1 BOUTEILLE RHUM VIEUX J. BALLY 45° - 1970	400/500
259	1 BOUTEILLE RHUM HSE EXTRA VIEUX 47.8° - COFFRET - N°120/600 - SORTIE DE FÛT : 5.02.2009	400/500
260	1 FLACON VIEUX RHUM BOURBON 49°	20/30
261	1 BOUTEILLE RHUM J. BALLY 'HÉRITAGE' 43° - COFFRET	80/100
262	1 BOUTEILLE RHUM VIEUX 'LA CARAVELLE' 20 ANS - COFFRET	150/250
263	1 BOUTEILLE (1 L) RHUM MARTINIQUE 'ORIGINE' MAISON PIQUET 54° - CIRCA 1950	150/250
264	1 BOUTEILLE (1 L) RHUM VIEUX DEPAZ DU DOMAINE DE LA MONTAGNE PELÉE 45° - CIRCA 1960	200/300
265	1 BOUTEILLE (1 L) RHUM VIEUX MALIKOU ETS G. ROVIGHI 44° - CIRCA 1930	120/150
266	1 BOUTEILLE (1 L) RHUM ST JAMES 47° - CIRCA 1950/1960	150/250
267	1 VIEILLE BOUTEILLE (1 L) RHUM NEGRITA 'OLD NICK RUM' - MILLÉSIME 1924 MANUSCRIT	50/60

Armagnacs :

268	1 BOUTEILLE ARMAGNAC VIEUX CHÂTEAU LABARTHE B. BERGÈS - 1898 - BS	300/500
269	1 BOUTEILLE VIEIL ARMAGNAC 'GRANDE RÉSERVE' COSYNLIN - 1914	150/250
270	1 BOUTEILLE ARMAGNAC LARRESSINGLE - 1934	100/150
271	1 BOUTEILLE BAS ARMAGNAC LABERDOLIVE DOMAINE DE JAUREY 46° - 1995 - MISE : 09/2012	70/90
272	1 MAGNUM ARMAGNAC DE LA GRANGERIE 45° - 1997	60/80

273	1 BOUTEILLE ARMAGNAC COMTE DE SAINT GÉRAN 'V.S.O.P.'	20/30
274	1 BOUTEILLE ARMAGNAC COMTE DE SAINT GÉRAN 'V.S.O.P.'	20/30
275	1 BOUTEILLE ARMAGNAC COMTE DE SAINT GÉRAN 'V.S.O.P.'	20/30
276	1 MAGNUM GRAND ARMAGNAC 'VSOP' JANNEAU	40/50
277	1 POT (2,5 L) ARMAGNAC 'VSOP' HECTOR DE BEARN	50/60
278	1 MAGNUM BAS ARMAGNAC DOMAINE AU BERDET 47,4% - 1974 - MISE : 14/06/1987 - ELT	120/150
279	1 BOUTEILLE ARMAGNAC 'NAPOLÉON' LARRESSINGLE - COFFRET	20/30
280	1 BOUTEILLE BAS ARMAGNAC SAMALENS 'VSOP' 8 ANS - COFFRET	20/30

Whiskies :

281	1 BOUTEILLE (1 L) JACK DANIEL'S 'GOLD MEDAL 1981' 43° - COFFRET	280/300
282	1 BOUTEILLE GLENMORANGIE 'THE NECTAR D'OR' 12 ANS - 46° - COFFRET	20/30
283	1 BOUTEILLE (1 L) GLENMORANGIE '100 % PROOF' 10 ANS - COFFRET	130/150
284	1 BOUTEILLE DIMPLE 15 ANS - COFFRET	15/20

Lexique :

Niveau des bouteilles :

BG : Bas goulot TLB : très légèrement bas

LB : Légèrement bas HEP : Haute épaule

MEP : Mi épaule BEP : Basse épaule

VID : Vidange

Etat des étiquettes :

ETLA : étiquette très léger abimée

ELA : étiquette léger abimée

EA : étiquette abimée

ETA : étiquette très abimée

SE : sans étiquette

ELS : étiquette léger sale

ES : étiquette sale

ETS : étiquette très sale

ELT : étiquette léger tâchée

ETLT : étiquette très léger tâchée

BS : bouteille sale

ET : étiquette tâchée

ETLT : étiquette très léger tâchée

EF : étiquette fanée

NM : Non millésime

Capsule :

CAPS : capsule

CAPS AB : capsule abimée

CAPS TLA : capsule très légèrement abimée

CBO : caisse bois d'origine

Cru :

1er GCC : 1er grand cru classé GCC : grand cru classé GC : grand cru CBE : cru bourgeois exceptionnel

Conditions générales Acheteur :

Article 1 – Généralités

La société de ventes volontaires Vinestim est un opérateur de ventes volontaire de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011, codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de commerce.

La SVV Vinestim agit comme mandataire du Vendeur de biens meubles. Le commissaire-priseur n'est aucunement partie au contrat de vente qui lie uniquement le Vendeur et l'Acquéreur.

Les conditions générales ci-après sont affichées dans la salle des ventes et sur le site de la société Vinestim. Elles sont également à la disposition de toute personne qui en ferait la demande.

Dès lors, le fait de participer à une vente aux enchères emporte adhésion aux présentes Conditions générales.

Article 2- Préparation de la vente

2-1. Description et estimation des objets

Le Commissaire-priseur procède, sauf pour les objets proposés dans les ventes courantes au regard de leur valeur minimale, à une description préalable portée à la connaissance du public, des objets proposés à la vente, avec toute la diligence requise.

Cette description est faite en l'état des connaissances au jour de la vente.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, de retouches légères, accidents mineurs ou autres incidents dans le catalogue ou lors des annonces verbales au moment de la vente n'implique pas que le bien soit exempt de défaut.

Les dimensions et le poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le bon état de conservation des cadres n'est pas garanti.

Les objets mécaniques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Le Commissaire-priseur ne garantit en aucun cas leur fonctionnement.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication, l'acquéreur ayant tout loisir d'examiner les lots préalablement à la vente.

Le Commissaire-priseur procède à l'estimation des biens confiés, laquelle est portée à la connaissance du public dans le catalogue ou dans la salle de ventes sous la forme d'une liste à disposition du public.

Si le Vendeur a fixé un prix de réserve et si les enchères n'atteignent pas ce prix, l'objet sera retiré de la vente.

2-2. Frais applicables aux acheteurs : 26 % TTC

Ils sont annoncés au début de chaque vente et dans le catalogue de la vente.

2-3. Publicité de la vente, catalogue

Les informations figurant au catalogue, à titre exceptionnel, peuvent faire l'objet de modification ou rectification. Dans ce cas, ces modifications ou rectifications sont portées à la connaissance du public par un affichage dans la salle des ventes.

2-4. Exposition

Sauf exception, le Commissaire-priseur organise l'exposition nécessaire à la présentation des objets mis en vente. Cette exposition a lieu au cours des deux jours ouvrables qui précèdent la vente.

2-5. Recours à un expert

Le commissaire-priseur peut avoir recours, s'il estime que la nature ou la valeur des objets confiés le justifie, à un expert ou à un prestataire extérieur, indépendants.

Le public en sera alors informé dans le catalogue et dans la publicité et sera mis en mesure de joindre ces tiers et de consulter le rapport qu'ils auront le cas échéant établi.

2-8. Retrait d'un bien de la vente

Le Commissaire-priseur peut décider de retirer un objet de la vente notamment s'il existe un doute sérieux sur son authenticité et/ou sa provenance, ou si le Vendeur lui en fait la demande expresse.

Article 3- Réalisation de la vente

La vente est publique et a lieu aux enchères.

3-1. Organisation des modalités de la vente

Ordres d'achat

Les ordres d'achat peuvent se faire :

- par la remise à la salle des ventes d'un ordre écrit selon les formulaires disponibles à la salle des ventes, d'un RIB et de la copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur. A montant égal, priorité sera donnée au premier ordre confié.
- en ligne sur le site de Vinestim et sur les sites affiliés (Drouot live.com et ivoire-france.com) sur lesquels le catalogue est publié. L'enchérisseur devra également fournir un RIB et la copie de sa pièce d'identité.

A montant égal, priorité sera donnée à l'acquéreur en salle.

Enchères

Les enchères peuvent se faire :

- à la salle des ventes
- par téléphone : dans cette hypothèse, l'enchérisseur devra avoir remis préalablement à la vente, à la salle des ventes ses coordonnées (adresse et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Le nombre de lignes étant limité, les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.
- en live : l'enchérisseur devra également fournir préalablement en ligne ses coordonnées (adresse, mail et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Il devra par ailleurs se conformer aux conditions particulières imposées par le(s) prestataire(s) assurant les retransmissions live.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas d'incident technique (notamment, panne internet, coupure d'électricité, incident de ligne téléphonique). Il est précisé que les ordres d'achats sont une facilité pour les clients. Vinestim ne peut être tenu pour responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Organisation matérielle de la vente

Le Commissaire-priseur assure la police de la vente.

A ce titre, il lui sera possible d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Il décide s'il y a lieu de réunir ou de séparer des lots de la vente, de modifier les informations portées sur le catalogue.

Il décide du montant de la mise à prix et des paliers d'enchères.

L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Dans l'hypothèse où plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera remis en vente immédiatement au prix proposé par les enchérisseurs et toutes les personnes intéressées pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

3-2. Adjudication – Transfert de propriété

L'adjudication est réalisée par la prononciation du mot « adjudgé » accompagnant le coup de marteau. Elle opère transfert des risques. Il appartient donc à l'adjudicataire de faire assurer sans délai les lots qu'il a acquis.

La propriété ne sera quant à elle transférée à l'adjudicataire qu'une fois que celui-ci aura payé le prix, en ce compris les frais et que le Commissaire-priseur l'aura effectivement encaissé.

3-3. Procès-verbal

Le Commissaire-priseur dresse le procès-verbal de la vente aux enchères publiques qu'il dirige.

3-4. Droit de préemption de l'Etat

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit durant la vente est confirmé dans les quinze jours qui suivent celle-ci. L'Etat se substituera alors au dernier enchérisseur.

Article 4 - Formalités postérieures

4-1. Paiement du prix par l'adjudicataire

Le paiement du prix doit être effectué au comptant et en euro par l'adjudicataire, qui se verra alors remettre un bordereau d'adjudication, immédiatement après la vente :

- par virement : dans cette hypothèse, les frais bancaires seront facturés en sus à l'adjudicataire

- en espèces : Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur à son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ;

Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou dans un des pays membres de la communauté européenne et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Dans la mesure où les plafonds de l'article L112-6 du Code Monétaire et Financiers sus-rappelés, concernent le montant global de la dette à payer, il est également interdit au Commissaire-priseur d'accepter un paiement fractionné ou de scinder un bordereau pour produire plusieurs factures d'un montant inférieur au plafond.

- par chèque certifié en euro sur présentation de deux justificatifs d'identité en cours de validité et d'une lettre accreditive de leur banque.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés. Vinestim se réserve la possibilité de conserver la marchandise jusqu'au parfait encaissement des règlements.

Par application de l'article L321-14 du Code de commerce, « A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant ».

Le Commissaire-priseur pourra en toute hypothèse réclamer à l'adjudicataire défaillant, notamment :

- les frais consécutifs à sa défaillance

- le paiement du prix d'adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères

- les frais de stockage à hauteur de 50 € par jour à compter de la mise en demeure

4-2. Entreposage

Les biens adjugés sont stockés par le Commissaire-priseur. Il appartient à l'adjudicataire de pourvoir à leur assurance.

Le stockage est effectué à titre gratuit pendant un mois.

Au-delà, le stockage et l'assurance seront facturés à l'adjudicataire sur la base d'un forfait de 50 € par jour et par objet.

4-3. Enlèvement des biens achetés

L'adjudicataire peut récupérer les lots qu'il a acquis, aux horaires d'ouverture de la salle des ventes, à la condition d'avoir réglé le prix et les frais. Dans l'hypothèse de paiement par chèque où virement, le retrait ne pourra avoir lieu qu'après encaissement du prix.

L'adjudicataire peut charger le Commissaire-priseur de l'expédition des objets. Dans ce cas :

- les frais d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire

- l'emballage sera effectué par le Commissaire-priseur. Il sera facturé à ce titre une somme forfaitaire de 25 € TTC par objet. Toutefois, pour les objets nécessitant un emballage spécial, un devis sera soumis à l'adjudicataire. Enfin, le Commissaire-priseur se réserve le droit de refuser la prestation d'emballage si elle lui semble trop délicate compte tenu de la nature de l'objet.

Le client procède seul au choix du transporteur. Nous attirons votre attention sur le fait que certains envois, malgré les soins d'emballage que nous pouvons y apporter, présentent un risque sérieux de dégradations lors de l'acheminement. La responsabilité du Commissaire-Preneur en tant que dépositaire prend fin à l'enlèvement du ou des colis.

- l'adjudicataire, s'il souhaite qu'une assurance de la marchandise soit souscrite, doit en informer par écrit le Commissaire-priseur. Cette assurance lui sera facturée. A défaut, et sauf faute inexcusable du transporteur, l'adjudicataire est informé que l'indemnisation sera plafonnée dans les conditions fixées par le contrat type général issu du décret du 99-269 du 06 avril 1999 modifié par le décret n° 2000-1052, 22 oct. 2000, le décret n° 2001-1363 du 28 décembre 2001 et le décret n° 2007-1226 du 20 août 2007.¹

Article 5- Dispositions diverses

5-1. Renonciation temporaire à un droit

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

¹ Article 21 al. 1 et 2 du contrat type général : « Le transporteur est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie à la marchandise.

Pour les envois inférieurs à trois tonnes, cette indemnité ne peut excéder 23 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur ».

5-2. Nullité – Divisibilité

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

5-3. Prescription

Par application de l'article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

5-4. Loi applicable – Jurisdiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

5-5. Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat et pour toute procédure éventuelle qui pourrait en être la suite ou la conséquence, les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Tout changement de domicile ne sera opposable qu'à compter de la réception de sa notification par LRAR par l'autre partie.

5-6. Droit d'accès et de rectification aux données nominatives

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Vinestim, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives par application de la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978 modifiée.

Article 6- Lexique (décret n°81-255 du 03 mars 1981)

L'attribution : l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

L'atelier : l'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité ou sous sa direction.

La mention d'un atelier est obligatoirement suivie d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

La mention d'école : l'emploi des termes « école de » suivis d'un nom d'artiste entraîne la garantie que l'auteur de l'œuvre a été l'élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s'appliquer qu'à une œuvre exécutée du vivant de l'artiste ou dans un délai inférieur à 50 ans après sa mort.

Lorsqu'il se réfère à un lieu précis, l'emploi du terme « école de » garantit que l'œuvre a été exécutée pendant la durée d'existence du mouvement artistique désigné, dont l'époque doit être précisée, et par un artiste ayant participé à ce mouvement.

Les expressions « **dans le goût de** », « **style de** », « **manière de** », « **genre de** », « **d'après** », « **façon de** » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école.